

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°54-06-1919 Arrêté du 3 novembre 1919 promulguant la loi du 7 octobre 1919 relative à la liquidation des biens faisant l'objet d'une mesure de séquestre de guerre.

n°54-06-1919

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 novembre 1919

Numéro JO
n° 277 du 30/11/1919

Date du numéro
30 novembre 1919

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Officier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance du 18 septembre 1844, rendue le à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la loi du 7 octobre 1919, publiée au journal officiel de la République Française du 8 octobre 1919, relative à la liquidation des biens faisant l'objet d'une mesure de séquestre de guerre

Sur la proposition du chef du service judiciaire

TEXTE INTÉGRAL

_ Art 1, Est promulguée dans la forme pour y être exécutée selon sa forme et teneur, la loi du 7 octobre 1919 relative à la liquidation des biens faisant l'objet d'une mesure de séquestre de guerre. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. Luaret